L S R
Loisirs Solidarité Retraite, un volet de la continuité syndicale

Les revendications concernant le pouvoir d'achat, les conditions de vie, le droit à la santé sont de la responsabilité première du syndicalisme retraité.
Le droit à la culture, aux loisirs, aux activités physiques, aux voyages, pour toutes et tous, font aussi partie des besoins des retraités. Alors qu'ils n'y ont guère accès pour diverses raisons durant la vie active, le moment de la retraite est le moment où ressurgissent des exigences en ce domaine. Or, souvent le frein principal est le pouvoir d'achat. Quand on est en difficulté financière, la culture et les loisirs sont les premiers budgets qui passent à la trappe.
C'est pourquoi, en 1979, l'Union Confédérale des Retraités jetait les bases d'une association de loisirs pour les retraités.
C'est dans cette même période que l'on a vu fleurir des « Clubs du troisième âge » captant les retraités sur ces besoins nouveaux, mais à des fins souvent idéologiques et électoralistes, et les livrant aux affairistes du tourisme marchand.

A l'époque, c'était à la section syndicale de retraités (et sa trésorerie) que l'on faisait appel. Adhérents CGT et adhérents LSR ne faisaient qu'un. Résultat, on a vite atteint les limites pour répondre aux besoins grandissants des retraités en matière de loisirs, ainsi que pour rassembler plus large et se développer. La CGT a donc décidé l'autonomie de LSR qui devenait une fédération d'associations loi de 1901 en 1985. L'association y gagnait des moyens financiers, et le fonctionnement démocratique et autonome favorisant son ouverture. Ce qui s'est traduit, rapidement par la multiplication du nombre d'associations et d'adhérents, facilitée par l'ouverture à tous les retraités syndiqués CGT ou non.
Il est significatif que cette prise d'autonomie de LSR se soit traduite par une progression constante de son nombre d'adhérents et de son implantation dans une période où nous déplorions la baisse régulière de nos forces syndicales et la difficulté de préserver la « continuité syndicale » !

LSR compte aujourd'hui 150 associations réparties dans presque tous les départements et plus de 17.300 adhérents.

Ici ou là, on entend des interrogations, voire quelquefois des réticences lorsqu'on évoque LSR : « *réformisme* » , « *dérive* », « *ouverture trop large mettant en cause nos valeurs* », « *risque que nos associations LSR ne nous échappent et rejoignent les clubs du 3è âge »* etc. Quelques éléments de réponse :
Les statuts de LSR sont ancrés sur les valeurs de **Solidarité,** d'**Exigence de progrès social** pour des conditions de vie décente afin que le **droit aux loisirs, à la Culture soit accessible à tous.** Dans leur droit fil, LSR a été à l'initiative en décembre 2007 des « Rencontres Culture et Retraités » qui ont regroupé de nombreux acteurs des activités sociales et ont adopté la « Charte pour le droit et les conditions d'accès à la culture pour tous les retraités ».
LSR se veut **« ouverte au monde qui nous entoure »** ce qui se traduit par des voyages en France et à l'étranger dans des conditions et des contenus correspondant à nos « valeurs », qui n'ont rien à voir avec ce que propose le tourisme marchand**.**
Plus de 80% des 160 associations sont animées par des « amis » (comme ont dit à LSR) qui sont, en fait, des camarades de la CGT. Ils ne se sont ni proclamés ni imposés. Ils ont été élus en assemblée générale.
LSR, si elle est indépendante, n'est surtout pas neutre ; elle contribue à défendre le patrimoine social des comités d'entreprise, car l'histoire de ces structures de tourisme social c'est d'abord celle d'un bien acquis de longue lutte par les salariés. Elle s'emploie avec les acteurs du tourisme social à remplir les villages de vacances qui appartiennent aux comités d'entreprises aidant ainsi à ce qu'ils vivent et continuent à vivre. Le « retour en fanfare » à l'été 2010 des mineurs retraités et veuves de mineurs du Nord Pas de Calais au château de la Napoule s'inscrit dans cette démarche.

N’y a t-il pas là comme une relation, en termes de complémentarité, entre LSR et le syndicalisme que nous voulons construire et développer dans les territoires et à partir desquels peuvent converger des interpellations vers les décideurs locaux ?

Un mérite de LSR est aussi de réunir des personnes de milieux très divers, et donc de donner l’occasion de sortir de son propre environnement et de créer du lien social entre gens du peuple. Et c’est ainsi l’occasion de contacts avec des retraités que nous ne croiserons jamais sur d’autres sujets ; l’existence et l’activité de LSR auxquelles ils participent, peuvent permettre de les convaincre d’aller au-delà de leur implication associative. Des adhésions ont été faites par la découverte, au travers de LSR, de la CGT pour ce qu’elle est et non pour ce qu’on leur en disait ! Les retraités militants syndicaux qui animent des associations sont, par leur comportement dans LSR, une « vitrine » appréciable et appréciée de la CGT actuelle, ouverte, donc rassembleuse, donc attractive…

Par ailleurs, inciter à rejoindre LSR pour la réponse à leurs besoins de culture, de loisirs, d’activités physiques, de voyages, est aussi un **moyen de garder le contact à la retraite avec des adhérents, voire des dirigeants, de la CGT** qui, sans cela, s’éloigneraient de leur implication dans la vie syndicale. Et l’association a besoin d’eux et de leur expérience.

Pour ces diverses raisons LSR peut être facteur de **continuité syndicale** et de **renforcement du syndicalisme retraité.**

Jean Pierre BARBONI
SNR CGT Educ'Action